



G R O U P E

*Les Hôtels de Paris*

*Comptes semestriels au 30 juin 2006*



Les Hôtels de Paris

Société Anonyme au capital de 660 577 €

Siège social : 15 Avenue d'Eylau – 75116 Paris

RCS Paris 388 083 016

## RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL CONSOLIDE

### A. RESULTATS ET ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE

#### 1. Comptes consolidés

Les comptes consolidés semestriels ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 6 novembre 2006.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/06</b> <b>IFRS</b>	<b>30/06/05</b> <b>IFRS</b>
Chiffre d'affaires	9 639	9 249
Résultat courant opérationnel	1 117	1 545
Résultat opérationnel	1 728	1 447
Coût de l'endettement financier net	- 690	- 623
Résultat avant impôt	998	867
Résultat net	620	589

Les résultats du premier semestre 2006 font ressortir un bénéfice de 620 milliers d'euros contre 589 milliers d'euros à la même période 2005, soit une augmentation de 31 milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires consolidé, qui s'établit à 9 639 milliers d'euros sur la période, est en progression de 4,22 % par rapport à l'année précédente. Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement des prestations d'hébergement (8 541 milliers d'euros) ainsi que des prestations de petit déjeuner (351 milliers d'euros) et redevances de mandats (282 milliers d'euros).

Le chiffre d'affaires « Hôtelier » progresse de 3,37% sur le semestre (9 243 K€ au 30 juin 2006 contre 8 942 K€ au 30 juin 2005).

Pour sa part, le chiffre d'affaires « Annexe » connaît une progression significative (396 K€ au 30 juin 2006 contre 307 K€ au 30 juin 2005), correspondant aux prestations facturées dans le cadre de l'exploitation de l'hôtel Kube par la société Murano..

La Villa Royal Pigalle concourt au chiffre d'affaires d'hébergement pour 528 milliers d'euros et diminue de 4,0% sur la période par rapport au 30 juin 2005.

Le chiffre d'affaires des villas (5 765 milliers d'euros) progresse de 3,74%. Celui-ci est constitué à 9,82% du chiffre d'affaires de la Villa Royale Pigalle. Le taux d'occupation des villas est de 72% avec un prix moyen de 135 euros.

L'activité des pavillons (3 479 milliers d'euros) est en croissance de 2,75%. Leur taux d'occupation à 82% progresse de 7,9% et le prix moyen de 74 euros diminue de 2,7%.

Les achats d'exploitation qui s'élèvent à 4 037 milliers d'euros sont en hausse (+9.37%) et ont progressé dans une proportion supérieure au chiffre d'affaires d'exploitation (+0.89%) au cours du semestre.

Par ailleurs les charges de personnel qui sont de 3 338 milliers d'euros augmentent de 22,72% par rapport au 30 juin 2005.



Après comptabilisation des dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises pour 753 milliers d'euros, le résultat courant opérationnel s'établit à 9,49% du chiffre d'affaires qui s'élève à 915 milliers d'euros.

Les charges financières augmentent de 12,5%. En conséquence, le coût de l'endettement financier net, qui s'élève à la somme de 690 milliers d'euros, augmente dans les mêmes proportions.

La société Hôtels et Restaurants de Paris exploitant le Normandy Hôtel et intégrée à hauteur de 20 % par mise en équivalence concourt au résultat pour – 43 milliers d'euros.

La société Hôtels la Galerie exploitant le Pavillon Saint Augustin et intégrée à hauteur de 28,4 % par mise en équivalence, concourt au résultat pour 3 milliers d'euros.

Enfin le résultat net s'élève à 620 milliers d'euros contre 589 milliers d'euros sur la période précédente.

## **2. Comptes sociaux SA les Hôtels de Paris**

Le chiffre d'affaires s'élève à la somme de 9 154 milliers d'euros et le résultat courant avant impôt affiche un résultat déficitaire de 87 milliers d'euros.

## **3. Comptes sociaux SA Royal Pigalle**

Cette société n'a pas d'activité. Par conséquent, la perte d'un montant de 26 milliers d'euros est exclusivement constituée des honoraires de commissaires aux comptes et d'une provision complémentaire sur le compte courant de la SNC Royal Pigalle.

## **4. Comptes sociaux SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle**

Le chiffre d'affaires s'élève à 565 milliers d'euros et le résultat courant avant impôts est déficitaire pour un montant de 151 milliers d'euros.

## **5. Comptes sociaux SA Hôtel la Galerie**

Le chiffre d'affaires s'élève à 723 milliers d'euros et le résultat courant avant impôts est bénéficiaire à hauteur de 11 milliers d'euros.

## **6. Comptes sociaux SAS Hôtels et Restaurants de Paris**

Le chiffre d'affaires s'élève à 2 630 milliers d'euros et le résultat courant avant impôts est déficitaire à hauteur de 217 milliers d'euros.

# **B. FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE**

---

## **1. Pavillon Nation**

En date du 28 juin 2006, la société a acquis un nouvel Hôtel situé au 13 boulevard de Charonne et 8 Passage du Trône à Paris, dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, pour un montant de 3 550 000 €. Cette



acquisition et les travaux d'aménagement ont été financés au moyen d'un emprunt d'un montant de 6 000 000 € à taux variable sur 15 ans. L'ouverture de ce nouvel établissement est prévue pour le second semestre 2007.

## **2. Litige sur le fonds de commerce Villa Royale Pigalle**

En date du 29 mars 2006, la Cour d'appel a confirmé la première décision de la Cour d'appel et déclaré parfaite la cession du fonds de commerce intervenue préalablement à l'acquisition de ce même fonds par la société Les Hôtels de Paris.

Toutefois la société conteste cette décision et a formé un pourvoi en cassation.

## **3. Réorganisation des activités**

Au cours du premier semestre, la société a investi dans un système d'exploitation plus performant (OPERA de l'éditeur FIDELIO), qui lui permet de conforter sa politique de vente, d'optimiser les réservations et de stabiliser le prix moyen.

Ce PMS permet également une meilleure adaptation de l'offre à la demande avec la possibilité d'effectuer des tests d'élasticité du prix par rapport au taux d'occupation sur l'ensemble des hôtels. Des formations ont été dispensées aux salariés afin d'améliorer l'utilisation de ce nouveau PMS et d'améliorer ainsi la gestion de la société.

Parallèlement, une refonte du site Internet lehotelsdeparis.com a été initiée afin de dynamiser les ventes directes, sans donner lieu au versement de commissions d'agences.

## **4. Développement externe**

En 2006, la société Les Hôtels de Paris a signé un acte d'acquisition pour 133 actions supplémentaires de la société Hôtel La Galerie portant sa détention à 33,73% dans le capital de cette société. Le transfert de propriété s'est effectué à l'occasion du paiement en date du 20 septembre 2006. Les Hôtels de Paris souhaite poursuivre sa prise de contrôle.

## **C. FAITS INTERVENUS DEPUIS L'ARRETE SEMESTRIEL**

---

### **Commercialisation de la Villa Luxembourg par lots**

Suivant autorisation du 13 décembre 2004, la société a initié, au cours du second semestre 2006, la commercialisation par lots de la Villa Luxembourg, pour un montant global d'environ 9 millions d'euros, en vue notamment de poursuivre le développement du groupe.

## **D. PERSPECTIVES**

---

L'accélération de la reprise qui a marqué la fin du premier semestre 2006 se poursuit en début de second semestre. Avec un double levier taux d'occupation / prix moyen, Les Hôtels de Paris, à l'instar de la progression constatée sur le marché de l'hôtellerie parisien et européen, retrouve des performances similaires à celles enregistrées avant les attentats du 11 septembre 2001.



**A. BILAN CONSOLIDE EN NORMES IFRS**

<b>Actif</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/06</b>	<b>31/12/05</b>	<b>30/06/05</b>
Ecarts d'acquisition et fonds de commerce	25 671	24 545	23 717
Immobilisations incorporelles	90	101	367
Immobilisations corporelles	39 317	37 949	40 519
Prêts long terme	-	-	-
Titres mis en équivalence	2 733	1 249	1 138
Autres immobilisations financières	264	264	345
Actif d'impôt différé	1 954	1 928	873
Total actifs non courants	70 029	66 036	66 960
Stocks et encours	99	104	111
Créances clients et comptes rattachés	3 008	3 426	3 464
Autres créances et comptes de régularisation	4 115	4 035	2 608
Trésorerie et équivalents de trésorerie	366	717	742
Total actifs courants	7 588	8 282	6 925
Actif non courant disponible à la vente	7 478	8 904	0
Total actif	<b>85 095</b>	<b>83 222</b>	<b>73 885</b>

<b>Passif</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/06</b>	<b>31/12/05</b>	<b>30/06/05</b>
Capital	661	661	661
Prime d'émission	10 036	10 036	10 036
Prime de fusion	19 836	19 836	19 836
Réserves consolidées	1 479	5 221	5 220
Résultat de l'exercice	620	- 3 741	589
Total capitaux propres	32 632	32 013	36 343
Dettes financières long terme (part > à 1 an)	26 367	24 078	20 553
Impôt différé passif	2 519	2 455	2 433
Provisions pour risque et charge à caractère non courant	2 477	2 692	445
Autres passifs non courants	5 468	5 708	0
Total passifs non courants	36 831	34 933	23 431
Dettes financières long terme (part < à 1 an)	3 768	5 303	5 606
Provisions pour risque et charge à caractère courant (< à 1 an)	1 232	1 417	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 165	3 954	4 563
Dettes fiscales et sociales	4 706	3 822	3 199
Autres dettes et comptes de régularisation	955	540	743
Total passif courant	14 826	15 037	14 111
Passif non courant disponible à la vente	806	1 239	-
Total passif	<b>85 095</b>	<b>83 222</b>	<b>73 885</b>

## B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Compte de résultat (en milliers d'euros)	30/06/06 6 mois	30/06/05 6 mois	31/12/05 12 mois
Chiffre d'affaires	9 639	9 249	19 175
Achats d'exploitation	- 4 037	- 3 691	- 8 523
Charges de personnel	- 3 338	- 2 720	- 5 702
Impôts et taxes	- 473	- 430	- 892
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	753	- 765	- 1 021
Autres produits et charges	79	- 98	- 270
Charges courantes opérationnelles	- 8 522	- 7 704	- 16 409
Résultat courant opérationnel	1 117	1 545	2 765
Autres produits et charges opérationnels	611	- 98	- 6 603
Résultat opérationnel	1 728	1 447	- 3 837
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	30	17	35
Coût de l'endettement financier brut	- 720	- 640	- 1 211
Coût de l'endettement financier net	- 690	- 623	- 1 176
Résultat opérationnel après coût de l'endettement	1 038	824	- 5 013
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	- 40	43	52
Résultat avant impôt	998	867	- 4 961
Charge d'impôt	- 378	- 277	1 220
Résultat net de l'ensemble consolidé	620	589	- 3 741
Intérêts des minoritaires		-	
Résultat net	<b>620</b>	<b>589</b>	<b>- 3 741</b>
Résultat par action	0,14	0,14	- 0,86



## C. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
	<b>6 mois</b>	<b>12 mois</b>
	<b>IFRS</b>	<b>IFRS</b>
Trésorerie à l'ouverture	(891)	(564)
Opérations d'exploitation		
Résultat net des sociétés intégrées	620	(3 741)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	(79)	6 669
Charge d'impôt (exigible et différé)	378	(1 239)
Plus values de cession nettes d'impôt	(102)	60
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	40	(52)
Coût de l'endettement financier net	720	1 176
Actualisation des dettes et créances long terme		
Capacité d'autofinancement	1 577	2 873
Impôts versés	(341)	
Variation sur clients et autres créances	343	(2 273)
Variation sur fournisseurs et autres dettes	836	3 743
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>	<b>838</b>	<b>1 470</b>
Opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(2 650)	(63)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 450)	(4 485)
Cession d'immobilisations incorporelles	0	0
Cession d'immobilisations corporelles	2 300	11 966
Entrée de périmètre		(1 599)
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(2 800)</b>	<b>5 819</b>
Opérations de financement		
Remboursement sur immobilisations en crédit bail		
Augmentation (réduction) de capital et prime d'émission nette de frais	0	0
Augmentation (remboursement) nette des emprunts	2 157	(9 313)
Intérêts financiers nets versés	(720)	(1 176)
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>1 437</b>	<b>(10 489)</b>
Variation de la trésorerie	1 052	(327)
Trésorerie à la clôture	161	(891)



## D. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2006

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital		Primes	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres
	Nombre d'actions	Montant					
Capitaux propres au 31/12/2003	4 333 103	661	29 872	3 527		-41	34 019
Affectation du Résultat du 31 décembre 2003				-41		41	0
Résultat du 31 décembre 2004						1735	1735
Capitaux propres au 31 décembre 2004	4 333 103	661	29 872	3 486		1 735	35 754
Affectation du résultat du 31 décembre 2004				1735		-1735	0
Résultat au 30 juin 2005						589	589
Capitaux propres au 30 juin 2005	4 333 103	661	29 872	5 220		589	36 343
Résultat du 31 décembre 2005						- 3 741	- 3 741
Capitaux propres au 31 décembre 2005	4 333 103	661	29 872	5 220		- 3 741	32 012
Affectation du résultat du 31 décembre 2005				- 3 741		3 741	0
Résultat au 30 juin 2006						620	620
Capitaux propres au 30 juin 2006	4 333 103	661	29 872	1 479	0	620	32 632





## A. PRINCIPES COMPTABLES

En application du règlement européen CE 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Les Hôtels de Paris ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) à compter du 1er janvier 2005.

Pour la présentation de ses comptes semestriels au 30 juin 2006, la société Les Hôtels de Paris a choisi de présenter, conformément aux recommandations du CESR de février 2004 et janvier 2005, des états financiers établis conformément aux règles d'évaluation et de comptabilisation des normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne, mais présentés selon les règles nationales (définies dans la recommandation du CNC 99-R01).

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des titres de participation non consolidés, des instruments financiers dérivés, de certains actifs financiers. Les principales méthodes comptables suivies sont décrites ci-après.

### 1. Périmètre et méthodes de consolidation

#### 1.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce directement, ou indirectement, un contrôle exclusif, de droit ou de fait, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce directement, ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cette influence est présumée lorsque la société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Sociétés	Siren	Siège social	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
SA Les Hôtels de Paris	388.083.016	15 avenue d'Eylau 75116 Paris	-	-	-
SA Royal Pigalle	423.965.904	2 rue Duperré 75009 Paris	99,99%	99,99%	Intégration globale
SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle	572.070.563	2 rue Duperré 75009 Paris	99,99%	99,99%	Intégration globale
SA Hôtel La Galerie	401.719.497	16 rue de la Pépinière 75008 Paris	28,40%	28,40%	Mise en équivalence*
SAS Hôtels et Restaurants de Paris	411.872.591	7 rue de l'Echelle 75001 Paris	20,00%	20,00%	Mise en équivalence

\* Les parts de la société Hôtel La Galerie ont été acquises le 25 novembre 2005. Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006, la société La Galerie présente un chiffre d'affaires de 723 219 € pour un résultat net bénéficiaire de 11 338 €. Le total bilan s'établit à 989 995 €.

Un écart d'acquisition de 1 523 673 € a été reclassé dans les comptes en titres mis en équivalence (cf. point 1.2)



La SCI Duplessy Immobilier est exclue du périmètre de consolidation car elle ne présente pas un impact significatif :

Société	Siren	Siège social	% de contrôle	% d'intérêts
SCI Duplessy Immobilier	444.715.221	121, Boulevard du Montparnasse 75006 Paris	96,00%	96,00%

## 1.2. Méthode de consolidation

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont également évalués dans les justes valeurs des actifs et passifs comptabilisés.

## 2. Les postes du bilan

### 2.1. Les immobilisations

#### 2.1.1. Les immobilisations incorporelles (IAS 38)

##### 2.1.1.1. *Ecarts d'acquisition et fonds de commerce*

###### ◆ *Ecarts d'acquisition*

Les écarts d'acquisition représentent la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date.

Ces écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

Si la part d'intérêt du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est supérieure au coût d'acquisition, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

###### ◆ *Date d'effet des acquisitions et cessions*

Le compte de résultat consolidé intègre, lorsque ceux-ci sont significatifs, les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle, et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à la date de perte de contrôle.

###### ◆ *Fonds de commerce*

Conformément à la norme IFRS 3, le groupe a qualifié d'écart d'acquisition, les fonds de commerce issus du regroupement d'entreprises effectué fin 1999.

Ces écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

##### 2.1.1.2. *Autres immobilisations incorporelles.*

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur une durée d'utilité.



Les frais d'inauguration des hôtels sont désormais comptabilisés en charge d'exploitation dès leur engagement.

### 2.1.2. Les immobilisations corporelles (IAS 16)

La valeur brute des immobilisations corporelles inscrite à l'actif du bilan correspond à leur coût historique amorti. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. La valeur résiduelle de ces immeubles a été retenue pour le montant du composant structure et ouvrage reflétant "les murs". Cette démarche a été utilisée dans la mesure où l'ensemble des immeubles du groupe est situé dans Paris intra muros.

Les immeubles détenus par le groupe ont été valorisés selon l'approche par composant.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations (option norme IAS 23).

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée de vie restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle (pour le composant structure et ouvrage).

Les immobilisations sont amorties selon leur durée prévue d'utilisation, comme suit :

<b>Composant</b>	<b>Durée d'utilisation</b>
Structure et ouvrage	Non amorti
Chauffage et climatisation	25 ans
Electricité	25 ans
Menuiserie extérieure	25 ans
Plomberie sanitaire	25 ans
Ascenseur	15 ans
Ravalement	15 ans
Toiture	15 ans
Matériel	10 ans
Décoration	6 ans
Logiciels	1 an

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilisation sont examinées à chaque clôture.

### 2.1.3. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles (IAS 36)

La valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes, et au moins une fois par an en ce qui concerne les écarts d'acquisition et les fonds de commerce.

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie générant ses flux propres de trésorerie (l'UGT correspondant à l'hôtel exploité).

L'évaluation de la valeur recouvrable de chaque UGT, s'appuyant sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le groupe exerce son activité sont appliqués.



Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable (immobilisations corporelles, incorporelles et écarts d'acquisition), la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux écarts d'acquisition et fonds de commerce et reconnue en résultat opérationnel.

Les provisions pour dépréciation des écarts d'acquisition et fonds de commerce sont irréversibles. Les provisions pour dépréciation relatives aux autres immobilisations corporelles sont quant à elles réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

#### 2.1.4. Location financement (norme IAS 17)

Certaines immobilisations font l'objet de contrats de loyers aux termes desquels le groupe assume les avantages et les risques liés à la propriété. Dans ce cas, il est procédé à un retraitement afin de reconnaître à l'actif la valeur du bien loué et au passif la dette financière correspondante.

L'immobilisation est amortie sur sa durée de vie économique pour le groupe.

La dette est amortie sur la durée du contrat de location financement. Ces éléments sont intégrés dans les tests de dépréciation.

Par opposition à ces contrats, les contrats de location simple font l'objet d'une comptabilisation de la charge de loyers au compte de résultat.

#### 2.1.5. Actifs et passifs destinés à être cédés ou abandonnés (norme IFRS 5)

Les actifs et passifs destinés à être cédés ou abandonnés sont présentés sur une ligne distincte à l'actif et au passif du bilan.

### 2.2. Stock (norme IAS 2)

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré.

Dans notre branche d'activité, il peut s'agir d'un hôtel dont la valeur comptable est recouvrable principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

### 2.3. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges payées au cours d'un exercice et afférentes aux exercices suivants. Ce poste figure dans les «Autres créances».

### 2.4. Personnel (norme IAS 19)

Les charges de personnel comprennent l'ensemble des montants versés et provisionnés par l'entreprise à ses salariés, dont font éventuellement partie la participation des salariés, et les charges liées aux stocks options.

### 2.5. Provisions (norme IAS 37)

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle



provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties affectées.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

## 2.6. Engagements de retraite et assimilés (norme IAS 19)

Les avantages procurés sont de deux types :

- Pour les régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs. La charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.
- Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que : augmentation des salaires, âge de départ, mortalité, rotation et taux d'actualisation.

## 2.7. Impôt différé et compte de résultat (norme IAS 12)

Les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables et amortissements réputés différés, que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable est quasi certaine.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

La charge d'impôt dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés.

## 2.8. Instruments financiers (normes IAS 32 et 39)

Le groupe a décidé d'appliquer par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2004 la norme IAS 39 qui définit les modalités d'évaluation et de comptabilisation des actifs et des passifs financiers.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

### 2.8.1. Actifs financiers

Les actifs financiers détenus par le groupe sont classés en deux grandes catégories définies par la norme IAS 39 :



- Les dépôts, les prêts, et les créances sont enregistrés au bilan au coût amorti : cette catégorie, est équivalente à la comptabilisation au prix d'acquisition, la mise en place de ces placements ne faisant pas l'objet de frais ou de coûts significatifs.
- Les actions, les parts de SICAV et de fonds commun de placement et les titres de participation non consolidés sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisés au bilan à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en capitaux propres.

## 2.8.2. Passifs financiers

### 2.8.2.1. Dettes financières long terme

Les dettes financières à long terme comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit, ainsi que les dettes résultant de la reconnaissance à l'actif de la valeur des biens pris en location financement.

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont évalués à la date de souscription à leur juste valeur, puis comptabilisés jusqu'à leur échéance selon la méthode du coût amorti.

A la date de souscription de l'emprunt, la juste valeur correspond à la valeur des flux de décaissements futurs actualisés au taux du marché. En outre, les frais de montage et les éventuelles primes d'émission sont imputés sur la juste valeur de l'emprunt.

La différence entre la valeur nominale de l'emprunt et sa juste valeur est inscrite en capitaux propres.

A chaque période suivante, la charge d'intérêt comptabilisée en compte de résultat correspond à la charge d'intérêt théorique calculée par application du taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'emprunt. Le taux d'intérêt effectif est calculé lors de la souscription de l'emprunt et correspond au taux permettant de ramener les flux de décaissements futurs au montant initial de la juste valeur de l'emprunt.

La différence entre la charge d'intérêt et le montant nominal des intérêts est inscrite en contrepartie de la dette au passif du bilan.

### 2.8.2.2. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé selon les principes décrits ci-dessus.

## 2.8.3. Trésorerie

La trésorerie nette est constituée de la trésorerie diminuée des dettes financières à court terme et à long terme.

La trésorerie comprend les créances financières, les placements à court terme, le disponible en banque diminués des découverts bancaires.



### 3. Les postes du compte de résultat

#### 3.1. Chiffre d'affaires

##### 3.1.1. Principe

Le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées par intégration globale.

Le chiffre d'affaires du groupe se répartit entre les prestations hôtelières (hébergement, restauration et autres prestations) et les redevances perçues dans le cadre de ses activités de mandat de gestion.

Conformément à la norme IAS 18, l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

Les prestations de service sont comptabilisées au moment où le service est rendu.

##### 3.1.2. Information sectorielle du chiffre d'affaires (norme IAS 14)

Le chiffre d'affaires du groupe est uniquement réalisé à Paris et correspond à des prestations hôtelières.

La société perçoit également d'autres produits, qui restent accessoires, dans le cadre de son activité de gestion des mandats.

Une information sectorielle du chiffre d'affaires semble donc peu pertinente du fait de la structure même du groupe.

##### 3.1.3. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant retrace la performance opérationnelle des différentes activités courantes du groupe.

#### 3.2. Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, peu fréquents et de montants significatifs présentés de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs et les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36, et les plus et moins values de cession des actifs corporels et incorporels.

Le résultat opérationnel est donc obtenu en déduisant du résultat courant opérationnel les autres produits et charges opérationnels.

Le résultat net est obtenu en déduisant du résultat opérationnel :

- Le résultat financier composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financières,
- La charge d'impôt.



#### 4. Eléments non applicables

- Conversion des comptes exprimés en devises : Le groupe Les Hôtels de Paris ne dispose pas de créances et dettes exprimées en devises. Il n'existe donc aucune différence de conversion à retraiter.
- Conversion des opérations libellées en devises (norme IAS 21) : le groupe ne réalise aucune transaction dans une devise différente de l'euro. L'application de cette norme n'est donc pas applicable au groupe Les Hôtels de Paris.
- Fonds réservés : le groupe ne dispose d'aucun fonds non disponible lié à son activité.
- Paiement fondé sur des actions (norme IFRS 2) : seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Le groupe n'a octroyé aucun plan depuis cette date, la norme IFRS 2 est inapplicable.
- Actions propres : le groupe ne dispose d'aucune action auto détenue.
- Instruments dérivés : le groupe n'utilise aucun instrument financier dérivé tels que swap de taux ou de change, des caps, des contrats à terme de devises.

## B. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

---

### 1. Situation du Pavillon La Chapelle

#### 1.1. Finalisation du projet

La société Paris Dormoy La Chapelle, absorbée depuis lors par la société Les Hôtels de Paris, a acquis le Pavillon La Chapelle en état futur d'achèvement en novembre 1995.

Puis, suite à la défaillance du promoteur (SCI 1-5 Passage Ruelle) en 1999, et au contentieux engagé par celui-ci à l'encontre de l'entreprise générale, les travaux ont été suspendus, dans l'attente d'un accord entre les parties. Cet accord, intervenu en juillet 2001, a entériné la fin du contrat de vente en VEFA et a confié à la société Les Hôtels de Paris, la maîtrise de l'ouvrage, permettant ainsi à la société de rechercher un financement en vue de reprendre les travaux.

Ayant pris la décision de céder l'hôtel, la société Les Hôtels de Paris a initié les travaux de rénovation et d'aménagement nécessaires, au mois de février 2005. Toutefois, la société s'est retrouvée confronté à une problématique de commercialisation de chambres dans un quartier peu touristique et sans pôle d'attractivité pour les entreprises. De plus, ce bâtiment inexploitable en l'état et valorisé pour 5,8 millions d'euros dans les comptes pour une surface HON de 2.263 m<sup>2</sup> aurait difficilement trouvé un acquéreur sans avoir à faire supporter une perte à la société Les Hôtels de Paris.

Compte tenu de ces éléments, la société a été contrainte de concevoir un établissement très design présentant une force d'attraction suffisante pour une clientèle « branchée ». La conception du produit, ainsi que les méthodes de commercialisation, nécessitait donc une bonne connaissance de la cible visée, tout à fait différente de celle rencontrée dans les hôtels exploités par notre société. En conséquence, la société a fait appel à l'expérience développée par les équipes de l'hôtel Murano, compétentes en la matière, lesquelles ont accepté de participer à la définition du produit et ont manifesté leur intérêt pour exploiter cet établissement.

Puis, la société a pris la décision de céder les murs de l'hôtel ainsi que les parkings à des investisseurs





privés et de céder les parties communes à la société Murano, pour les besoins de l'exploitation de l'hôtel. Les autorisations de cession des parties privatives et des parties communes ont été données préalablement par le Conseil d'administration au cours des réunions des 27 septembre 2004 (autorisation de cession des chambres), 18 mars 2005 (autorisation de cession du 2<sup>ème</sup> étage des parkings) et 19 décembre 2005 (autorisation de cession des parties communes). Une promesse de vente des parties communes a été signée en ce sens, en date du 23 décembre 2005, pour un montant de 3 500 000 €HT. La promesse n'a pas encore été exécutée à ce jour.

A ce jour, la commercialisation est en cours. Au 31 décembre 2005, 6 lots ont été cédés. Au cours du premier semestre 2006, 14 lots supplémentaires ont été cédés et les 21 lots restant ont fait l'objet de promesses de vente dûment signées par devant Notaire et en attente de réalisation définitive. Le montant global du produit de la vente des parties privatives devrait s'élever approximativement à la somme de 6 500 000 €HT.

Le prix de cession des parties privatives, diminué de leur prix de revient comptable, fait apparaître une perte de 442 K€ relative aux lots restant à vendre au 30 juin 2006. En conséquence, la provision passée au 31 décembre 2005 pour un montant de 918 K€, a été reprise au 30 juin 2006 à hauteur de 476 K€

Les actifs et les passifs relatifs au Pavillon la Chapelle ont été enregistrés dans les rubriques Actifs et Passifs non courant disponibles à la vente conformément à la norme IFRS 5.

## 1.2. Contentieux fiscal

L'immeuble du pavillon La Chapelle a été acquis en état futur d'achèvement (VEFA) en novembre 1995 par la société Paris Dormoy SARL, absorbée depuis lors par la société Les Hôtels de Paris SA.

Suite à la défaillance du promoteur en 1999, la société SCI 1-5 Passage Ruelle, et au contentieux engagé par cette dernière avec l'entreprise générale, les travaux ont été suspendus, dans l'attente d'un accord à intervenir entre les parties.

Concomitamment, la Cour d'appel de Paris a condamné solidairement la société Les Hôtels de Paris, la SCI 1-5 Passage Ruelle et Monsieur Von Dem Bussche à payer la somme de 1 157 087 € au titre de la TVA afférente à la VEFA.

Un protocole d'accord a été signé avec l'administration fiscale en 2003 pour le règlement du solde de la créance, soit 788 166 €. Il permet à la société Les Hôtels de Paris, de procéder à la cession des actions détenues par Monsieur Von Dem Bussche, que la société avait nanties à son profit. En application de cet accord, un produit de 302 246 € avait été constaté dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2002, sur la base d'une valorisation du titre de 5,30 €

La mise en vente est effective depuis le mois de mai 2003 à raison de 2 000 titres par mois.

Au 30 juin 2006, le solde dû s'élève à la somme de 462 353 €

## 2. Contentieux fiscaux

### 2.1. Contentieux antérieurs à l'exercice 2002

Quatre redressements de TVA ont été notifiés à la société Les Hôtels de Paris pour des opérations réalisées au cours des années 1992 à 1994.

- Les redressements de Paris Leboutoux et Paris Convention ont été abandonnés au cours des exercices précédents.



- Concernant Paris Beaubourg, un redressement d'un montant de 99 156 € avait été notifié suite au rejet par l'Administration, de la TVA déductible sur deux factures. En date du 6 septembre 2005, la Direction des services fiscaux de Paris Centre a accordé un dégrèvement de la totalité des montants en litige, mettant ainsi fin au contentieux.
- Au 30 juin 2006, un seul redressement est en cours et concerne Paris Magenta pour un solde d'un montant de 82 138 €, après abandon par l'administration d'une partie de la réclamation (soit 409 504 €).

Compte tenu des abandons consentis par l'administration fiscale au titre des précédents redressements, la société n'a pas provisionné la somme réclamée dans le cadre du contentieux Paris Magenta.

## 2.2. Contentieux postérieurs à l'exercice 2002

- Au cours de l'exercice 2002, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal ayant donné lieu à un redressement suite à la remise en cause du régime de faveur des fusions, par l'Administration fiscale.

Suite à un recours introduit par la société, et par décision du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en date du 15 avril 2005, l'Administration a abandonné la totalité de sa réclamation, soit la somme de 17 629 139 €

- Par ailleurs, un redressement de 88 188 € a été notifié à la société concernant l'opération Dormoy La Chapelle, correspondant à de l'impôt sur les sociétés et à des pénalités. La provision correspondante a été enregistrée dans les comptes sociaux.

Toutefois, et compte tenu des abandons consentis par l'administration fiscale au titre des précédents redressements, la société a contesté cette décision auprès de la Direction du contrôle fiscal Est.

## 3. Contrôle TVA

En date du 16 septembre 2005, la société Les Hôtels de Paris a reçu un avis de vérification de comptabilité portant sur la TVA pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 30 juin 2005. Le contrôle a débuté le 28 septembre 2005.

En date des 15 décembre 2005 et 20 mars 2006, l'Administration fiscale a notifié les redressements suivants :

- au titre de l'exercice 2002, la somme de 397 287 €
- au titre de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 30 juin 2005, la somme de 708 279 €

Les ajustements correspondants ont été enregistrés dans les comptes au 31 décembre 2005 et sont encore présents au 30 juin 2006. Ces redressements sont contestés par la société.

## 4. Contrôle URSSAF

Au cours de l'exercice, il a été procédé à une vérification de l'application de la législation de la sécurité sociale et d'allocations familiales pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2004.



Suite à la notification de l'administration, la société a provisionné au 31 décembre 2005, une somme de 222 165 €

La notification est contestée par la société.

## **5. Prise de participation dans la société Hôtel la Galerie SA**

Au cours de l'exercice, et suivant autorisation préalable du Conseil d'administration en date du 9 septembre 2005, la société Les Hôtels de Paris a acquis, pour un montant de 1 598 920 €, 710 actions de la société Hôtel la Galerie, dont elle assure l'exploitation, en application d'un contrat de prestations de services et de concession de marque.

Au 30 juin 2006, elle détient 28,40 % du capital de cette société et souhaite poursuivre sa prise de participation. A ce titre, elle a signé un acte d'acquisition de 133 actions supplémentaires, qui portera ainsi sa détention à 33,73%, après complet paiement des titres.

## **6. Litige portant sur le fonds de commerce de la société Royal Pigalle SA**

En 2001, la société Les Hôtels de Paris a acquis la totalité des titres de la société Royal Pigalle et de sa filiale, la société SNC Société nouvelle du Royal Pigalle, propriétaire d'un fonds de commerce sis rue Duperré à Paris, valorisé à 8 232 €. Un écart d'acquisition net de 696 001 € est inscrit dans les comptes. Par ailleurs, un programme de rénovation a été réalisé pour un montant d'environ 4 350 000 €

Un tiers a engagé une action en vue de revendiquer la propriété dudit fonds, sur la base d'une promesse de vente qui lui avait été consentie par la SNC société nouvelle du Royal Pigalle, antérieurement au rachat par la société Les Hôtels de Paris. Le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à cette demande en date du 3 mars 2000, sans que la société Les Hôtels de Paris ait été informée de l'existence de cette promesse de vente.

Puis, en novembre 2001, la SNC a reçu un commandement de payer une astreinte, en application du jugement du Tribunal de Commerce du 3 mars 2000, portant ainsi à la connaissance de notre société, l'existence d'une procédure antérieure à la cession et dissimulée par le cédant. La société Les Hôtels de Paris a contesté cette action.

En date du 10 février 2004, la Cour de cassation a infirmé le jugement et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel.

En date du 29 mars 2006, la Cour d'appel a confirmé la première décision de la Cour d'appel et déclaré parfaite la cession du fonds de commerce intervenue préalablement à l'acquisition de ce même fonds par la société Les Hôtels de Paris. Toutefois, la société conteste cette décision et a formé un pourvoi en cassation.

Au 30 juin 2006, les provisions inscrites au bilan dans le cadre du contentieux Royal Pigalle s'établissent ainsi qu'il suit :

- Dépréciation de l'écart d'acquisition pour un montant de 696 001 €
- Dépréciation de la valeur nette des immobilisations de la société pour un montant de 2 933 754 € diminué du prix de vente à récupérer de 615 894 €
- Assurance dommages ouvrages pour un montant de 17 800 €
- Provision pour dépréciation de la créance SLIH et CHRISTIE & CO pour un montant de 132 014 €
- Provision pour charge des intérêts sur emprunts restant à courir pour un montant de 141 125 €



## **7. Bail commercial 3ème étage**

La société loue, pour l'exercice de son activité, des bureaux sis au 15 Avenue d'Eylau à Paris (75116).

Toutefois, compte tenu de la réduction des effectifs, une partie des locaux est actuellement inoccupée (environ 370 m<sup>2</sup> sur la surface globale de 755 m<sup>2</sup>). Le projet de cession du bail à un tiers a été abandonné en février 2006, contraignant de ce fait la société à provisionner la somme de 397 880 € au 31 décembre 2005, correspondant au montant des loyers à verser pour les locaux inoccupés jusqu'à la date de fin du bail. Une reprise de provision de 113 680 € a été constatée sur l'exercice.

Le montant de la provision inscrite au bilan s'élève à 284 200 € au 30 juin 2006.

En date du 23 décembre 2005, la société a délivré son congé au bailleur.

## **8. Contentieux Prud'homaux**

Au 30 juin 2006, la société a provisionné les réclamations de deux anciens salariés de la société ayant saisi le Conseil de Prud'hommes suite à leur départ de la société :

- Réclamations concernant la contestation de son licenciement par un ancien salarié (demande d'indemnités et rappels de salaires pour licenciement sans cause réelle et sérieuse à hauteur de 86 334 €) ainsi que la rémunération de sa clause de non-concurrence (demande d'indemnité à hauteur de 65 856 €), soit un total de 152 190 €

Une transaction a été convenue entre les parties et entérinée par le Conseil des Prud'hommes pour un montant de 43 000 €. Ce dernier montant a été pris en compte au 30 juin 2006.

- Réclamations d'un ancien mandataire social portant sur un rappel de salaires au titre des années 2002 à 2005 pour un montant de 46 984 €, le paiement de jetons de présence pour la période de 2003 à 2005 pour 21 000 € ainsi que des dommages et intérêts et article 700 du NCPC pour un montant de 51 000 €, soit un total de 118 984 €

La provision globale au 30 juin 2006 s'élève à la somme de 161 984 €

## **9. Acquisition d'un nouvel Hôtel**

Par ailleurs, en date du 28 juin 2006, la société a acquis un nouvel Hôtel situé au 13 bld de Charonne 75011 PARIS et 8 passage du trône 75011 PARIS pour un montant de 3 550 000 €. Cette acquisition et les travaux d'aménagement ont été financés au moyen d'un emprunt d'un montant de 6 000 000 €, à taux variable sur 15 ans. L'ouverture de ce nouvel établissement est prévue pour le second semestre 2007.

## **C. EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRETE SEMESTRIEL**

---

En 2006, la société Les Hôtels de Paris a versé un acompte de 200 000 € au titre de l'acquisition de 133 actions supplémentaires de la société Hôtel La Galerie, devant représenter un coût global de 300 000 €. Elle détient à ce jour, 33,73% du capital de la société et souhaite poursuivre sa prise de participation.



## D. ETATS FINANCIERS

### 1. Note sur le compte de résultat

#### 1.1. Analyse du chiffre d'affaires

L'analyse sectorielle du chiffre d'affaires semble peu pertinent eu égard à la structure même du groupe, cependant le chiffre d'affaires peut être réparti de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2006</b>	<b>30/06/2005</b>	<b>31/12/2005</b>
Activités hôtelières	9 243	8 942	18 588
Prestations de mandat de gestion	283	252	501
Autres	113	55	86
<b>Total</b>	<b>9 639</b>	<b>9 249</b>	<b>19 175</b>

#### 1.2. Charges d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2006</b>	<b>30/06/2005</b>	<b>31/12/2005</b>
Energie	209	211	433
Entretien et maintenance	313	189	612
Nettoyage	487	701	931
Coûts de personnel	35	75	183
Loyers et charges locatives	1 111	784	2 138
Communication	100	126	209
Honoraires	144	200	591
Commissions d'intermédiaires	553	577	1 278
Autres charges d'exploitation	1 085	828	2 149
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>4 037</b>	<b>3 691</b>	<b>8 524</b>

#### 1.3. Loyers

Au 30 juin 2006, les loyers s'élèvent à 1 111 K€ contre 784 K€ au 30 juin 2005.

Ces charges de loyers correspondent à des contrats de location simple.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2006</b>	<b>30/06/2005</b>	<b>31/12/2005</b>
Locations immobilières (hôtels et siège)	687	665	1 388
Locations mobilières	391	87	215
Charges locatives	33	32	62
<b>Total</b>	<b>1 111</b>	<b>784</b>	<b>1 665</b>



#### 1.4. Détail des amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2006</b>	<b>30/06/2005</b>	<b>31/12/2005</b>
Dotations aux amortissements :			
Immobilisations incorporelles	- 21	- 37	- 49
Immobilisations corporelles	- 606	- 624	- 1 076
Immobilisations en crédit bail	- 165	- 96	- 117
Total	- 792	- 757	- 1 242
Dotation aux provisions :			
Provision sur actif courant			- 2
Provision pour risque et charge	- 230	- 19	- 53
Total		- 19	- 55
Reprises de provision :			
Reprise sur actif courant			18
Reprise sur provision pour risque et charge non utilisée		11	
Reprise sur provision pour risque et charge utilisée	+ 269		29
Total		11	47
<b>Incidence nette totale</b>	<b>- 753</b>	<b>- 765</b>	<b>- 1 344</b>

#### 1.5. Le résultat financier

Les intérêts financiers constituant le résultat financier sont liés aux emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et des organismes de crédit bail.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2006</b>	<b>30/06/2005</b>	<b>31/12/2005</b>
Intérêts sur emprunts	- 325	- 590	- 972
Intérêts sur crédit bail	- 371	- 41	- 111
Découverts bancaires	- 24	- 9	- 127
<b>Coût de l'endettement financier net total</b>	<b>- 720</b>	<b>- 640</b>	<b>- 1 210</b>

Les autres revenus et charges financières correspondent aux reprises et dotations sur amortissements, et aux produits de cession de valeur mobilière de placement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2006</b>	<b>30/06/2005</b>	<b>31/12/2005</b>
Revenus de produits de cession de valeur mobilière de placement			
Autres produits et charges financières	30	17	35
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>17</b>	<b>35</b>

#### 1.6. Gestion des actifs du groupe

Résultat de la gestion des autres actifs du groupe (produits et charges opérationnels non courants)

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2006</b>	<b>30/06/2005</b>	<b>31/12/2005</b>
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs	- 102	0	0-
Plus-value sur lease back	239		50
Variation nette des provisions pour risque et charge à caractère non récurrent	361	124	- 2 162
Variation des provisions non courantes sur actifs	476	- 26	- 4 441
Autres produits et charges non courants	- 363	0	0-
<b>Total</b>	<b>611</b>	<b>98</b>	<b>- 6 603</b>



L'opération de lease-back a généré une plus-value globale d'un montant de 5 758 K€ qui est étalée sur l'ensemble de la durée du bail, soit 12 ans, à compter de la signature du contrat en date du 23 novembre 2005. Au titre de la période, la quote-part de la plus-value comptabilisée s'élève à la somme de 239 K€

Les variations nettes des provisions pour risques et charges à caractère non courant concernent une reprise de provision pour le fonds de commerce de Villa Royale (361 K€).

Les variations des provisions non courantes sur actifs (476 K€) concernent une provision pour risque sur cession d'actifs non courant au titre des immobilisations du Pavillon La Chapelle.

Les autres produits et charges non courants concernent essentiellement les honoraires sur cession d'actifs non courant au titre des immobilisations du Pavillon La Chapelle (202 K€).

### 1.7. Impôt sur les bénéfices

Le taux d'imposition retenu est le taux légal, augmenté des contributions exceptionnelles applicables aux produits futurs, soit 33,33%.

La charge d'impôt se ventile comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Impôts exigibles	188	213	- 17
Impôts différés	190	65	- 1 203
<b>Total</b>	<b>378</b>	<b>278</b>	<b>- 1 220</b>

La différence entre la charge d'impôt comptabilisée et l'impôt qui serait constaté au taux nominal s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Résultat avant impôts, écart d'acquisition, et quote-part mise en équivalence	+ 1 038	+ 824	- 5 013
Impôt théorique sur résultat	+ 346	+ 279	- 1 696
Différences permanentes	+ 32	- 2	+ 476
Charge nette d'impôt constatée dans les comptes	+ 378	+ 277	- 1 220

## 2. Notes sur le bilan

### 2.1. Les écarts d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2005	Augmentation	Reclassement	30/06/2006
Fonds de commerce	23 021	2 650	0	25 671
Ecart d'acquisition des filiales et participations	2 336	0	1 524	812
Amortissement, dépréciation	- 812	0	0	- 812
<b>Ecart d'acquisition net</b>	<b>24 545</b>	<b>2 650</b>	<b>1 524</b>	<b>25 671</b>



## 2.2. Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie

La ventilation des immobilisations incorporelles par secteur ne serait pas pertinente, le groupe Les Hôtels de Paris ne disposant pas de secteurs réellement différenciés.

Les immobilisations incorporelles peuvent néanmoins être détaillées de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2005</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>30/06/2006</b>
Montant brut	+ 868	0	- 54	+ 814
Amortissements	- 767	- 11	+ 54	- 724
<b>Immobilisations incorporelles nettes..</b>	<b>101</b>	<b>- 11</b>	<b>0</b>	<b>90</b>

## 2.3. Les immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2005</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>30/06/2006</b>
Terrains / agencements	1 707	0	0	1 707
Constructions	23 207	68	0	23 275
Crédits-baux immobiliers et mobiliers	13 949	0	0	13 949
Matériels et outillages	1 579	18	0	1 597
Autres immobilisations	6 841	1 608	23	8 426
Montant brut	47 283	1 694	23	48 954
Amortissement et provisions des immobilisations (1)	8 487	1 058	918	8 627
Amortissement des crédits-baux immobiliers et mobiliers	845	165		1 010
Montant des amortissements.	9 332	1 223	918	9 637
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>37 951</b>	<b>471</b>	<b>895</b>	<b>39 317</b>
Actif non courant disponible à la vente	8 904	749	2 175	7 478

La ventilation des immobilisations corporelles par secteur ne serait pas pertinente dans la mesure où le groupe Les Hôtels de Paris ne dispose pas de secteurs réellement différenciés.

(1) Au 30 juin 2006, une provision pour risque sur cession d'actifs non courant a été comptabilisée pour un montant de 442 063 € au titre des immobilisations du Pavillon La Chapelle. Une reprise sur l'exercice a été constatée pour un montant de 918 777 €

Au 30 juin 2006, l'augmentation des immobilisations correspond principalement aux investissements réalisés dans l'opération La Chapelle (749 K€), des travaux de remise en état sur les Villas Versailles et Alexandra (68 K€) ainsi que des travaux sur les climatisations réalisés sur la Villa Luxembourg (12 K€), des travaux en cours sur la nouvelle acquisition de l'hôtel Nation (1456 K€)

Les informations relatives aux hypothèques et nantisements existants sur les immobilisations sont détaillées dans la note relative aux engagements hors bilan.

Les immobilisations financées par crédit bail sont incluses dans le tableau des immobilisations, et se ventilent par nature de contrat de la manière suivante au 30 juin 2006 :





<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Valeur brute</b>	<b>Redevances</b>
Constructions et terrains	13 166	768
Climatiseur	327	29
Matériel informatique	327	12
Matériel vidéo et audio	129	10
<b>Total</b>	<b>13 949</b>	<b>819</b>

#### 2.4. Les titres mis en équivalence

Les sociétés Hôtels et restaurants de Paris SAS et Hôtel la Galerie SA, détenues respectivement à hauteur de 20% (HRP SAS) et 28,4% (Hôtel La Galerie SA) sont consolidées par mise en équivalence.

La contribution de ces sociétés au 30 juin 2006 s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Contribution aux capitaux propres</b>	<b>Contribution au résultat consolidé</b>
Hôtels et Restaurants de Paris SAS	2 698	- 43
Hôtel La Galerie SA	75	3
<b>Total</b>	<b>2 773</b>	<b>- 40</b>

Au titre de la période, la société Hôtels et Restaurants de Paris dégage un résultat net bénéficiaire de 217 476 € Le résultat à intégrer en consolidation s'établit à 43 495 €

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006, la société La Galerie dégage un résultat net bénéficiaire de 11 338 € Le résultat à intégrer en consolidation s'établit à 3 220 €

L'écart d'acquisition de La Galerie a été reclassé en Titres mis en équivalence (1 524 K€). Il est inclus dans la contribution aux capitaux propres pour 1 524 K€;

#### 2.5. Les autres immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Titres de participation	1 209	1 250
Dépôts et cautionnements	264	263
Total valeurs brutes	1 473	1 513
Provision pour dépréciation	0	0
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>1 473</b>	<b>1 513</b>

Les dépôts et cautionnements correspondent aux dépôts de garantie de loyers et aux dépôts de garantie bancaires.



## 2.6. Dépréciation des actifs

### 2.6.1. Dépréciation des actifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture	Dotation exercice	Reprise exercice (non utilisée)	Reprise exercice (utilisée)	A la clôture
Stocks	0	0	0	0	0
Clients	51	0	0	0	51
Débiteurs divers		0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>51</b>

## 2.7. Les comptes de tiers actifs et passifs

### 2.7.1. Clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2005		30/06/2006	
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Clients et comptes rattachés	3 477	3 059	2 989	70
Provisions clients	51	51		51
<b>Clients – valeur nette</b>	<b>3 426</b>	<b>3 008</b>	<b>2 989</b>	<b>19</b>

### 2.7.2. Autres tiers actifs et passifs

#### 2.7.2.1. Autres tiers actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2005		30/06/2006	
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Stocks	104	99	99	0
TVA à récupérer	680	1 054	1 054	0
Créances envers les organismes sociaux	3	28	28	0
Créances d'impôts et taxes	0	0	0	0
Charges constatées d'avance..	371	473	473	0
Autres débiteurs	2 985	2 560	375	2 185
<b>Valeur brute</b>	<b>4 143</b>	<b>4 214</b>	<b>2 029</b>	<b>2 185</b>

#### 2.7.2.2. Autres tiers passifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2005		30/06/2006	
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 954	4 165	4 165	0
Dettes vis à vis du personnel et des organismes sociaux	1 250	1 326	1 326	0
Dettes d'impôts et taxes	1 789	2 061	2 061	0
TVA à payer	783	1 319	1 319	0
Autres créanciers	540	955	955	0
<b>Valeur brute</b>	<b>8 316</b>	<b>9 826</b>	<b>9 826</b>	<b>0</b>



Les passifs non courant disponibles à la vente représentent les dettes fournisseurs qui restaient en compte au 30 juin 2006 au titre de l'Hôtel Pavillon la Chapelle dont la cession est en cours.

## 2.8. Impôts différés

### 2.8.1. Impôts différés actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2005</b>	<b>Variation</b>	<b>30/06/2006</b>
Autres différences temporaires	0	332	332
Reports déficitaires activés	0	0	0
Différences fiscales sur décalage temporaires	- 12	73	61
Différence temporaire sur Lease Back	5 707	- 239	5 468
Total base	5 695	166	5 861
Taux d'impôt différé	33,83%		33,33%
Impôt différé	1 928	26	1 954

Les reports déficitaires et amortissements réputés différés activés proviennent des sociétés suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2005</b>	<b>Variation</b>	<b>30/06/2006</b>
SA Les Hôtels de Paris	0	0	0
SA Royal Pigalle	0	0	0
SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 2.8.2. Impôts différés passifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2005</b>	<b>Variation</b>	<b>30/06/2006</b>
Différences fiscales temporaires	2 912	30	2 942
Différences liés aux retraitements de consolidation	4 345	270	4 615
Total base	7 257	300	7 557
Taux d'impôt différé	33,83%		33,33%
<b>Impôt différé</b>	<b>2 455</b>	<b>64</b>	<b>2 519</b>

## 2.9. Capital potentiel

Au 30 juin 2006, le capital social est composé de 4 333 103 actions. Il n'existe pas d'instrument dilutif en circulation à cette même date.

<i>(en euros)</i>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Montant</b>
Titres en début d'exercice	4 433 103	660 577
Titres émis en cours d'exercice		
Titres en fin d'exercice	4 433 103	660 577



2.10. Provision pour risques et charges et engagements sociaux

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/05	Dotation période	Virement compte à compte	Reprise (utilisée)	Effets de l'actualisation des provisions long terme	30/06/06
Provision pour retraites	14	0	0	4		10
Provision pour risques et charges	2 678	0	150	361		2 467
<b>Total provisions à caractère non courant</b>	<b>2 692</b>	<b>0</b>	<b>-150</b>	<b>365</b>	<b>-</b>	<b>2 477</b>
Provisions fiscales, litiges et autres	1 417	230	- 150	265		1 232
<b>Total provisions à caractère courant</b>	<b>1 417</b>	<b>230</b>	<b>- 150</b>	<b>265</b>	<b>-</b>	<b>1 232</b>

Le détail est le suivant :

**Provision pour risques et charges :**

- Provision sur le fonds de commerce de l'hôtel Villa Royale Pigalle pour un montant de 2 467 K€

**Provisions fiscales, litiges et autres :** Les provisions concernent essentiellement :

- Provision pour bureaux inoccupés 284 K€
- Provision pour litiges prud'homaux 162 K€
- Provision pour crédit bail Cofracomi 337 K€
- Provision pour charges des intérêts sur emprunt restant à courir pour un montant de 142 K€

Le montant des dotations concernent les intérêts d'emprunts restant à courir (142 K€), des litiges prud'homaux (43 K€) et un litige sur le crédit bail Cofracomi (45 K€).

Le montant des reprises concernent des litiges prud'homaux (152 K€), une provision pour bureaux inoccupés (113 K€) et une provision pour le fonds de commerce de Villa Royale Pigalle (361 K€).

**Description des régimes de retraites :**

Les avantages à long terme sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

◆ *Régimes à cotisations définies*

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. L'organisme se charge de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC).

Les paiements du groupe sont constatés en charge de la période à laquelle ils se rapportent.



◆ *Régimes à prestations définies*

Le groupe Les Hôtels de Paris offre à ses salariés différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du groupe. Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés. S'ils ne sont pas entièrement pré financés, ils donnent lieu à constitution de provision.

L'engagement calculé sur une base actuarielle, est déterminé de manière rétrospective pour l'ensemble des salariés en tenant compte des hypothèses actuarielles de l'ancienneté, des conventions collectives en vigueur, de la rotation par catégorie de personnel, de la table de mortalité (TV 88/90), ainsi que d'un taux d'actualisation.

Ces paramètres sont revus chaque année et se récapitulent de la manière suivante :

	30/06/2006	31/12/2005
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Evolution des salaires non cadre	2,5% par an	2,5% par an
Evolution des salaires cadre	3,2% par an	3,2% par an
Taux d'actualisation	5%	5%

2.11. Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2005		30/06/2006		
	Total	Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts / dettes auprès des établissements de crédits	15 273	18 411	2 424	6 985	9 002
Emprunts / dettes auprès des organismes de crédit bail	11 720	11 254	875	3 488	6 891
Concours bancaires	1 608	206	206	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	792	264	264	0	0
<b>Total</b>	<b>29 393</b>	<b>30 135</b>	<b>3 769</b>	<b>10 473</b>	<b>15 893</b>

2.12. Analyse de la trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2006	31/12/2005
Trésorerie	366	717
Equivalents de trésorerie (disponibilités, OPCVM)	0	0
Dépréciation placements court terme	0	0
<b>Total</b>	<b>366</b>	<b>717</b>

2.13. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés au cours du premier semestre 2006 s'élèvent à :

<i>(en €)</i>	MBV
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	20 690
<b>Total</b>	<b>20 690</b>



Nous vous rappelons que le mandat de second Commissaire aux comptes titulaire confié à la société COFIGEX n'a pas été renouvelé suite à son échéance lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes 2005 ayant eu lieu le 29 septembre 2006, et la société COREVISE a été nommée en remplacement.

### 3. Engagements hors bilan

A la connaissance de la société Les Hôtels de Paris, la présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

#### 3.1. Dettes financières garanties par des sûretés réelles

Au 30 juin 2006, les emprunts contractés par la société et garantis par des sûretés réelles s'élèvent à :

<i>(en milliers d'€)</i>	<b>30/06/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Hypothèques	762	762
Hypothèques et nantissement de fonds de commerce	19 395	19 395
Nantissement de fonds de commerce	22 428	22 428

#### 3.2. Privilèges et nantissement de fonds de commerce au profit du trésor

Les privilèges et nantissements de fonds de commerce au profit du trésor sont relatifs à des garanties prises par l'administration en couverture de sursis de paiement obtenus à la suite de réclamations contentieuses formulées par la société, à l'encontre de notifications de redressement fiscal :

<i>(en milliers d'€)</i>	<b>30/06/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Hypothèques légales	82	82
Privilèges	663	663
Nantissement de fonds de commerce	577	577

#### 3.3. Engagements liés à l'acquisition d'hôtels

##### 3.3.1. Engagements donnés

La société Les Hôtels de Paris avait proposé de se substituer à la société Pom Investissement dans le cadre du rachat des titres des actionnaires de la société Financière Friedland pour un montant maximum fixé à 5.300.000 €. Le terme de cette opération était fixé au plus tard le 30 septembre 2006. La société POM a décidé de substituer une autre société

La Financière Friedland détient des participation directe et indirecte dans les sociétés suivantes : Paris Louvre SA, Murano SARL, Paris Bercy SA, Hôtel la Galerie SA.

##### 3.3.2. Engagements reçus

Par le biais d'une convention signée en février 2004 avec Les Hôtels de Paris et dans le cadre du projet rachat des titres des actionnaires de la Financière Friedland, la société Capinvest France s'engage à garantir la valeur de l'investissement au prix d'acquisition.



### 3.3.3. Autres engagements

- Engagements liés au Pavillon de la Chapelle : L'hypothèque sur l'immeuble initialement prise par l'administration fiscale (904 000 €) en garantie de sa créance sur la société a été levée le 29 juin 2005 et a été remplacée par un nantissement sur le fonds de commerce de la Villa Panthéon pour un montant de 577 013 €
- Engagements donnés aux participations consolidées : 2 cautions hypothécaires d'un montant global de 3 048 980 € et 1 caution solidaire d'un montant initial de 1 829 389 € Au 31 décembre 2005, l'engagement s'élève à la somme de 1 227 725 €
- Engagements donnés dans le cadre des contrats de crédit-bail immobilier : hypothèques pour 762 245 €
- Un nantissement sur le fonds de commerce a été enregistré au cours de l'exercice au profit de divers créanciers, à hauteur de 1 507 756 € en garantie d'un protocole d'accord signé dans le cadre d'un contentieux.
- Engagement reçu en garantie du règlement des loyers du siège social : Monsieur Patrick MACHEFERT s'est porté caution solidaire du paiement des loyers du siège social pour un montant maximum de 100 959 €

## 4. Transactions avec les parties liées

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes. Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les principales opérations courantes avec les sociétés dans lesquelles le président du conseil d'administration est membre du conseil d'administration.

<b>Parties liées</b>	<b>Nature transaction</b>	<b>Montant sur la période (en K€)</b>	<b>Solde au 30/06/06</b>
	Compte courant	85	2 880
Les Hôtels de Paris et SNC société nouvelle du Royal Pigalle	Intérêts sur compte courant	59	580
	Délogements depuis la filiale	0	0
	Délogements vers la filiale	0	0
	Prestations de services et de concession de marque	36	0
	Royale Pigalle SA et SNC société nouvelle du Royal Pigalle	Compte courant	21

## 5. Autres informations

### 5.1. Gouvernement d'entreprise

#### 5.1.1. Présentation des organes sociaux

Par décision en date du 24 juin 2002, et en application de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques dites Loi NRE, le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

La direction générale s'exerce sous le contrôle du conseil d'administration qui définit les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.



Le conseil d'administration se compose de cinq membres depuis l'Assemblée Générale du 29 septembre 2006 :

- Patrick MACHEFERT, président,
- Daniel DERORY,
- Michel MANCHERON.
- Christiane DERORY
- Michel LOUAZE

Aux côtés du conseil d'administration, un comité de direction a été institué au cours de l'exercice 2002. Ses fonctions sont d'élaborer les objectifs annuels d'exploitation, d'en contrôler l'atteinte et de décider des actions commerciales et marketing nécessaires.

Au titre de leurs fonctions dans la société ces personnes ont perçu les rémunérations suivantes :

Noms	Fonction	Salaires
Patrick MACHEFERT	Président directeur général	101 805 euros
Christiane DERORY	Directeur général délégué	35 894 euros

#### 5.1.2. Liste des mandats

##### ◆ *Monsieur Patrick MACHEFERT*

- Président du Conseil d'Administration SA PARIS PORTE D'ITALIE, RCS Créteil 412.385.585
- Gérant SC PARIS PORTE D'ITALIE, RCS Créteil 414.293.878
- Président Directeur Général SA LES HOTELS DE PARIS RCS Paris 388.083.016
- Gérant EURL OPERA GRANDS BOULEVARDS, RCS Paris 422.887.554
- Président du Conseil d'Administration SA PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.668.140
- Gérant SC PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.625.439
- Président du Conseil d'Administration SA PARIS LOUVRE RCS Paris 408.344.331
- Liquidateur SC PARIS LOUVRE RCS Paris 410.413.728
- Président du Conseil d'Administration SA ROYAL PIGALLE RCS Paris 423.965.904
- Gérant SARL LUTECE PORT ROYAL RCS Paris 431.371.137
- Gérant SNC HOTEL DU ROND POINT RCS Paris 403.617.483
- Président SAS PARIS PALACE MARRAKECH, RCS Paris 485.068.423
- Gérant SCI DUPLESSY IMMOBILIER RCS Paris 444.715.221
- Gérant SARL FONCIERE DU TROCADERO, RCS Paris 433.843.208
- Gérant SARL ROME St LAZARE RCS Paris 421.868.092
- Gérant SC SEE RCS Paris 420.335.952
- Gérant SC INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS HOTELIERS RCS Nanterre 417.687.092
- Président SAS FRIEDLAND 2 RCS Paris 452.996.606
- Gérant SARL MURANO RCS Paris 449.557.933
- Gérant SCI LUTECE PORT ROYAL, RCS Paris 492.106.745

##### ◆ *Madame Christiane DERORY*

- Président SAS HÔTELS & RESTAURANTS DE PARIS, RCS Paris 411.872.591
- Gérant SARL DECOROTEL, RCS Paris 393.209.630
- Directeur Général Délégué SA LES HÔTELS DE PARIS, RCS Paris 388.083.016
- Associé SC SEE, RCS Paris 420.335.952
- Président Directeur Général SA PARIS BERCY, RCS Paris 403.048.259
- Directeur Général Délégué non administrateur SA PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris





419.668.140

- Administrateur SA ROYAL PIGALLE, RCS Paris 423.965.904
- Gérante EURL COMPAGNIE FINANCIERE DU TROCADERO, RCS Paris 403.206.659
- Administrateur SA LA FINANCIERE FRIEDLAND, RCS Paris 435.126.511

◆ *Monsieur Michel MANCHERON*  
Néant

- *Monsieur Michel LOUAZE*
  - Gérant de la SARL La Forge (RCS Mamers 383 116 241)
  - Gérant de la SARL Louaze (RCS Mamers 383 854 247)
  - Gérant associé de la SCI De Pégase (RCS Mamers 483 622 593)

#### 1.1.1. Contrôle de la société

Deux commissaires aux comptes titulaires sont chargés de contrôler les comptes de la société :

- MBV et associés : 7 rue de Madrid à Paris (75008)
- COREVISE : 3 rue Scheffer à Paris (75016) : Nommé par l'assemblée générale du 29 septembre 2006

## 5.2. Développement durable

### 5.2.1. Risques liés à l'environnement

De par sa nature, l'activité de la société comporte peu de risques pour l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel de risques d'incendie, de rupture de canalisation d'eau ou de gaz.

Des moyens de prévention et de lutte ont été mis en place dans chaque établissement, rendant peu probable la réalisation de ces risques.

La société souscrit, afin de garantir la pérennité de son activité, des contrats d'assurances auprès de la Compagnie Generali, notamment contre les risques d'incendie, de perte d'exploitation et pour sa responsabilité civile.

### 5.2.2. Risques liés aux taux d'intérêts

La société ayant contracté des emprunts à taux variable, une hausse des taux d'intérêts aurait une incidence sur le résultat financier. A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse du taux de 1 point, sur les intérêts d'emprunt :

<b>Etat des positions de la société face au risque de taux d'intérêts</b>				
<i>(En milliers d'€)</i>	<b>1 an</b>	<b>&lt; à 5 ans</b>	<b>&gt; à 5 ans</b>	<b>Total</b>
Impact sur les intérêts d'emprunt	64	181	66	311

